



ACADÉMIE NATIONALE
de CHIRURGIE
French Academy of Surgery

QUI OPÈRERA NOS ENFANTS ?

L'Académie salue la publication des décrets d'autorisation en chirurgie du 29 décembre 2022 et les travaux réalisés par la Direction Générale de l'Offre de Soins et les Conseils Nationaux Professionnels. La chirurgie pédiatrique y est reconnue comme une spécialité demandant des compétences spécifiques et il permet d'encadrer la pratique de cette discipline.

Ce décret survient néanmoins dans un contexte de pénurie de l'offre de soins, particulièrement marquée pour la chirurgie des enfants où il existe une crise d'attractivité pour toutes les spécialités concernées (chirurgiens, anesthésistes, radiologues, pathologistes...). L'Académie souhaite attirer l'attention sur un certain nombre de points issus de ce décret qui peuvent encore aggraver la situation :

- Un retard de concertation entre les ARS et le CNP-CEA pour la mise en place des Dispositifs Spécifiques Régionaux (DSR).
- L'autorisation donnée aux chirurgiens adultes viscéraux, orthopédiques, gynécologues et urologues d'opérer les enfants seulement en urgence, alors que poser l'indication dans cette situation peut nécessiter une expertise particulière, contrairement à la chirurgie à froid qu'ils ne pourront plus prendre en charge.
- Le délai trop court pour la mise en œuvre de ces DRS dont l'organisation dépend de la réévaluation récente des recommandations de pratiques professionnelles de la Société Française d'Anesthésie Réanimation et de l'Association des Anesthésistes Réanimateurs Pédiatriques d'Expression Française, qui dataient de plus de 20 ans, par ailleurs parfaitement raisonnables, mais qui seraient applicables dès juillet 2024.
- L'effectif restreint des chirurgiens pédiatriques (375 pour plus de 11 millions d'enfants de moins de 15 ans) et d'anesthésistes pédiatriques.

La mise en œuvre trop rapide de ces mesures peut conduire à de sérieuses difficultés d'offres de soins, et expose ici ou là au désengagement de praticiens ou d'établissements. Cette crainte est déjà palpable concernant les activités d'ORL pédiatrique. Ainsi, à titre d'exemple 100 000 enfants bénéficient chaque année d'amygdalectomies, adénoïdectomies ou aérateurs trans-tympaniques ; 56% des enfants de 1 à 3 ans et 42% des enfants de moins de 1 an sont traités en centre de proximité. On peut estimer entre 5 000 et 30 000 difficultés actuelles de prise en charge.

L'Académie Nationale de Chirurgie appelle à :

- un moratoire de plusieurs mois, le temps s'installer les Dispositifs Spécifiques Régionaux avec la participation des acteurs de terrain, des CNP concernés et des patients.
- des mesures concrètes permettant de restaurer une attractivité pour les disciplines pédiatriques concernées.
- une revalorisation des tarifs des actes et des GHS de chirurgie et d'anesthésie pédiatriques (actes plus longs, plus complexes, matériels de niche...) ; alors qu'il est actuellement envisagé une part de tarification T2A spécifique pour les établissements prenant en charge les actes non programmables, ce concept pourrait être calqué pour les établissements prenant en charge les enfants.

Olivier Jardé
Président



Hubert Johanet
Secrétaire perpétuel



Carole Mathelin
Vice-Présidente



Le 6 mars 2024